



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Le dialogue interculturel et interreligieux à l'heure de la mondialisation : actes du colloque de l'Université catholique de l'Ouest-Angers, 3 et 4 avril 2014 / sous la direction de Christophe Grannec, Olivier Landron et Sophie-Hélène Trigeaud
éd. Parole et silence, 2014
cote : 60.173

Ce colloque, international et interdisciplinaire consacré au *Dialogue interculturel et interreligieux à l'heure de la mondialisation*, et qui s'est tenu à l'Université catholique de l'Ouest, visait à analyser l'évolution des discours et des stratégies des acteurs religieux depuis 1990 au sein des institutions internationales, des cadres interétatiques, des agences non gouvernementales. Quinze contributions sont présentées au lecteur.

Les quatre premières évoquent les dialogues interculturel et interreligieux dans le cadre des organisations internationales. Mgr Emmanuel Delmas (évêque d'Angers) cite l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction » ; les persécutions contre les Bahaïs en Iran vont à l'encontre de la Déclaration puisqu'il s'agit de citoyens iraniens chiites, qui, à partir de 1850 adoptent une nouvelle religion, le Bahaïsme.

En 2013, le Comité contre la discrimination raciale adopte une recommandation sur le « discours de haine », qui approfondit le respect des droits d'autrui. En fait, la question religieuse est constamment instrumentalisée par les politiques. S. H. Trigeaud (Institut catholique de Paris) constate que seulement 239 ONG religieuses (sur 3275) bénéficient d'un statut consultatif onusien. Certaines ONG catholiques comme Vivat international rassemblent 25 386 religieux de 12 congrégations émanant de 122 pays.

Il est vrai que des ONG laïques se spécialisent dans le dialogue interreligieux. Christophe Grannec (CNRS) examine « l'Alliance des civilisations des Nations Unies » (UNAOC) créée par Kofi Anan en 2005 pour développer des actions au niveau des gouvernements et de la société civile rassemblant en 2012, 108 pays et 22 agences internationales. Elle a initié un réseau de recherche et d'éducation sur les religions dans 17 pays. Les « Cafés du dialogue » (d'Amsterdam à Rio) préviennent les tensions interculturelles. Maryam Mouzzouri (EPHE) présente le « Programme de convergences spirituelles et de dialogue interculturel » de l'Unesco, basé sur la Déclaration de principe sur la tolérance (1995). Il s'agit d'établir des projets interculturels appelés « Les routes de la foi » qui étudient les lieux de pèlerinages multiples comme à Jérusalem ou ceux de cultures



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

partagées comme l'Andalousie. Rabat a ouvert des Chaires Unesco de connaissance réciproque des trois religions monothéistes.

Les 4 communications suivantes portent sur le dialogue interculturel et interreligieux pratiqué par les institutions et les états européens. Bérengère Massignon, petite-fille du grand islamologue Louis Massignon, a décrit la mondialisation religieuse, les migrations porteuses de nouvelles religions dans l'espace européen, dont les institutions sont confrontées au défi de la gestion de la pluralité religieuse et encouragent l'interreligieux de préférence à l'œcuménisme. Jean-Bernard Marie (CNRS) rappelle les buts du Conseil de l'Europe de développer les droits de l'homme, respecter l'état de droit, promouvoir la démocratie ; d'où la promulgation de la Charte européenne des langues minoritaires (1992) et la publication du Livre blanc sur le dialogue interculturel (2007). Pour le conseiller pour les Affaires religieuses du ministère français des Affaires étrangères, M. R. Duberland, « la religion doit être un facteur de culture, de dialogue et de paix ; la France s'y emploie ». Mme D. Dussert Galinet (Université Bordeaux Montaigne), a consacré sa thèse au « Dialogue interreligieux en France de 1945 à 1997 (Presses universitaires de Rennes, 2013) ; elle distingue l'interreligieux de l'œcuménisme, souligne l'importance de l'Association judéo-chrétienne (1948), de l'AMANA des Pères blancs (1947), de Louis Massignon (p.126), du Concile Vatican II, de l'association Marseille-Espérance (1990) qui lie le religieux au politique.

Puis trois interventions décrivent le dialogue interreligieux dans l'Église catholique. Mgr F. Follo (Unesco) donne cette définition de la culture : « Conscience critique et systématique de la vie ». Il pense que « les cultures authentiques se fécondent réciproquement » et cite Jean-Paul II : « L'éducation consiste à ce que l'homme devienne de plus en plus homme » et pour cela « il est important de ne pas écarter de l'école laïque la réflexion sur l'éthique, la politique et la religion ». Une volumineuse bibliographie (p. 159 à 167) complète l'article. Mgr F. Bousquet (recteur de Saint-Louis à Rome) s'étonne de la disproportion entre les 160 prêtres français détachés en Afrique et les 1600 prêtres africains affectés en France. Le père D. Biju-Duval (Université du Latran) évoque la pluralité culturelle de l'Église catholique alors que « la mission de l'église latine à partir du XVI^e siècle se réduisit à une latinisation ! »

Les quatre derniers chapitres concernent le dialogue interreligieux en cours. Mme Samadia Sadouni (Sciences Po Lyon) étudie le dialogue interreligieux en Afrique du Sud et en Algérie et met en valeur le rôle de Sant Egidio, association érigée par la Saint-Siège. M. J. Ribaut (Pax Christi) évoque les religions confrontées avec les problèmes écologiques et climatiques, la lutte contre le gaspillage et les rapprochements encourageants entre les textes coranique et biblique sur le rôle confié à l'homme pour la sauvegarde de la nature (p. 236). M. S. Fath étudie le rôle de la musique Gospel (élaborée aux États-Unis, en Afrique et en France) dans le dialogue religieux des protestants tandis que M. O. Landron (Université catholique de l'Ouest) énumère les festivals de musique religieuse en France depuis 1960 à Lourdes, Nice, Bourges, Chartres et autres localités moins connues.

Mgr Gérard Defois (Lille) observe en conclusion que la sécularisation et la laïcité marginalisent socialement le religieux, notamment le refus laïc des « racines chrétiennes de l'Europe » et l'instrumentalisation des croyants à des fins électorales. Néanmoins, l'utilité de



Académie des sciences d'outre-mer

ce colloque par « la mise à plat de nos questions » vient du fait que ces échanges entre cultures et religions déboucheront sur une meilleure compréhension par les pouvoirs publics de la diversité religieuse et donneront aux croyants les clés pour s'opposer à l'extrémisme religieux.

Christian Lochon